



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 1er septembre 2020

Dispositions spécifiques Ski-Joëring et Disciplines Associées



SOMMAIRE

I - ORGANISATION	3		
Art 1.1 - Terrains et matériel	3	Art 5.1 - Conditions de participation des poneys / chevaux	4
A - Terrain de compétition	3	Art 5.2 - Harnachement et matériel	4
B - Terrain d'entraînement	3	VI - NORMES TECHNIQUES	5
Art 1.2 - Chronométrage	3	Art 6.1 - Le test de slaloms	5
Art 1.3 - Secrétariat	3	A - Slalom géant	5
II - EPREUVES	3	B - Slalom spécial	5
Art 2 - Nomenclature des épreuves	3	Art 6.2 - Le test de vitesse	5
III - OFFICIELS DE COMPETITION	3	Art 6.3 - Le test de maniabilité	6
Art 3 - Composition du jury	3	VII - DEROULEMENT	6
IV - CONCURRENTS	4	Art 7.1 - Le test de slalom	6
Art 4.1 - Conditions de participation des concurrents	4	A - Slalom géant	6
Art 4.2 - Tenue	4	B - Slalom spécial	6
A - Pour le test de slalom	4	Art 7.2 - Le test de vitesse	6
B - Pour le test de vitesse	4	Art 7.3 - La maniabilité	7
C - Pour les compétitions d'été	4	VIII - PENALITES	7
V - PONEYS / CHEVAUX	4	IX - CLASSEMENT / PRIX	7
		Art 9.1 - Classement	7
		Art 9.2 - Remise des prix	7

PREAMBULE

Le ski-joëring est une activité combinée de déplacements tractés par un ou plusieurs équidés, sur neige ou tout autre type de terrain : herbe, sable, piste type hippodrome....

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Terrains et matériel

A - Terrain de compétition

Le terrain permettant les différents tests, doit être damé, délimité et sécurisé à l'extérieur et à l'intérieur par des barrières ou des filets.

B - Terrain d'entraînement

Le terrain d'entraînement damé, délimité et sécurisé par des barrières ou des filets, permet l'échauffement des poneys / chevaux et l'attente du départ des tests.

Dans la mesure du possible, y seront installées des chicanes et des portes ; un sens de passage est déterminé par le commissaire au paddock.

Art 1.2 - Chronométrage

L'organisateur doit prévoir un chronomètre électrique ou manuel.

Art 1.3 - Secrétariat

L'organisateur doit prévoir une personne chargée du secrétariat.

II - EPREUVES

Art 2 - Nomenclature des épreuves

Epreuves	Slalom	Vitesse	Test de maniabilité
Club A	X géant uniquement		X
Club Poney	X		X
Club	X		X
Club Poney Elite	X	X	3 dispositifs uniquement
Club Elite	X	X	3 dispositifs uniquement

III - OFFICIELS DE COMPETITION

Art 3 - Composition du jury

- ◆ Un Président de jury
- ◆ Un Chef de piste
- ◆ Un Commissaire au paddock

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Conditions de participation des concurrents

Epreuves	Age du concurrent	Galop mini pour les mineurs
Club A	12 ans maxi	Galop 2
Club Poney		
Club Poney Elite		
Club		
Club Elite	12 ans mini	Galop 4

Un concurrent peut s'engager deux fois par épreuve avec un maximum de trois participations dans la journée.

Un couple engagé dans une épreuve Club Elite ne peut s'engager dans une épreuve Club.

Pour pouvoir participer à une épreuve Club Poney Elite, Club Elite : un concurrent doit avoir obtenu 2 classements en épreuves Club A, Club Poney ou Club.

Art 4.2 - Tenue

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes équitation ou ski en vigueur est obligatoire pour tous les tests.

Pour tous les tests la longueur des skis ne peut être supérieure à 1,70 m.

A - Pour le test de slalom

Le choix des skis est laissé à l'appréciation des concurrents.

B - Pour le test de vitesse

Les skis alpins, sans lanière de sécurité, sont obligatoires.

C - Pour les compétitions d'été

Le matériel de glisse utilisé est libre. Le port de genouillères et de coudières est obligatoire.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Conditions de participation des poneys / chevaux

EPREUVES	Club A	Club Poney	Poney Elite	Club	Club Elite
CATEGORIES	A	A, B, C, D		A, B, C, D et E	
Nombre de participation par jour	3		3 dont 2 en Elite maxi	3	3 dont 2 en Elite maxi
AGE MINIMUM	4 ans				

Art 5.2 - Harnachement et matériel

Le harnachement utilisé doit permettre une évolution en toute sécurité, tant pour le poney / cheval, le concurrent que le public.

Il est composé :

- D'un harnais.
- D'un brancard rigide fixé à la bricole ou à la sellette, permettant au skieur d'être tracté. La distance séparant les spatules des skis et les postérieurs du poney / cheval doit être au minimum de 40 cm.
- Pour les épreuves Club Elite, le concurrent est libre de choisir les traits souples ou le brancard rigide.
- De longues rênes reliées au palonnier où se tient le skieur dirigeant le poney / cheval comme en attelage.

La longueur du fouet tenue par le meneur-skieur, ne devra pas dépasser les hanches de l'équidé.

Toutes les embouchures sont autorisées.

La présentation de ce matériel se fera avant le début de la compétition. Si l'équipement présenté ne correspond pas à celui prescrit dans le règlement, ou ne remplit pas les conditions de sécurité, le concurrent aura la possibilité de le mettre en conformité avant le début de l'épreuve et de se représenter au Président du jury. A défaut, le concurrent ne pourra prendre le départ.

Le contrôle de l'équipement pourra également se dérouler au cours de l'un des tests.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Le test de slaloms

Les slaloms sont organisés indépendamment l'un de l'autre et ne peuvent être fractionnés.

A - Slalom géant

Les couleurs des piquets de slaloms sont considérés comme des fanions : le piquet rouge équivaut à un fanion rouge, le piquet bleu à un fanion blanc.

- ◆ Nombre de portes : 8 pour la Club A et de 8 à 12 pour les autres épreuves, en ligne ou en quinconce, décalées d'1 mètre au maximum par rapport à l'axe médian.
- ◆ La zone est fanionnée 5 mètres minimum avant et après le slalom par 2 fanions rouges et deux fanions blancs.
- ◆ Espace entre les portes : 10 à 12 mètres.

B - Slalom spécial

Le sens de franchissement de la première porte est laissé au choix du concurrent.

- ◆ Nombre de portes : 12 à 15 piquets à rotule, en ligne.
- ◆ La zone est fanionnée 5 mètres minimum avant et après le slalom par une ligne de départ et une ligne d'arrivée composées de fanions rouges à droite et fanions blancs à gauche.
- ◆ Espace entre les portes : 4 à 6 mètres, à intervalle régulier.

La distance entre les deux phases du test de Slalom, est laissée à l'appréciation du Chef de piste.

- ◆ Pour les épreuves Club A, Club Poney et Club, le test du slalom se déroule à choix d'allure :
 - Pour chaque phase du slalom, le concurrent se voit attribuer :
 - 50 points s'il réalise le passage au galop,
 - 35 points s'il réalise le passage au trot,
 - 20 points s'il réalise le passage au pas.
 - En cas de rupture d'allure, c'est l'allure inférieure qui sera prise en compte.
 - Chaque porte manquée pénalise le concurrent de 15 points.
- ◆ Pour les épreuves Club Poney Elite et Club Elite, ce test se déroule au chronomètre.

Art 6.2 - Le test de vitesse

Longueur de l'anneau : 300 mètres minimum.

Largeur de la piste : 7 mètres minimum.

Distance comprise : en Club Poney Elite de 600 à 1000 mètres.

en Club Elite de 600 à 1500 mètres.

Si le test de vitesse a lieu en ligne droite, la distance sera appréciée et validée par le Président de jury.

Art 6.3 - Le test de maniabilité

Les dispositifs de la maniabilité :

- | | | |
|------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| ◆ Chapeau de gendarme | ◆ L'échassier | ◆ Tremplin* sauf club A |
| ◆ Chicane en L* | ◆ Le 180° (Roller uniquement) | ◆ Transition imposée* |
| ◆ Chicane en U* | ◆ 1 Potence | ◆ ¾ portes |
| ◆ Chicane en Z* | ◆ Rond point | ◆ Demi-tour* voir fiche C à 1 main |
| ◆ Couloir | ◆ Tour du poney / cheval | |
| ◆ Doline | ◆ Trèfle à trois feuilles sauf club A | |
| ◆ Immobilité* fiche modifiée | | |

Le Chef de piste choisit :

Pour l'épreuve Club A : 5 dispositifs sur les 13 proposés.

Pour les épreuves Club Poney, Club : 8 dispositifs sur les 15 proposées.

Pour les épreuves Club Poney Elite et Club Elite : 3 dispositifs, non chronométrés, parmi ceux munis d'une *, dont 1 chicane au maximum. Ces trois dispositifs se courent en début d'épreuve.

Chaque dispositif est noté sur 10 et la note ne peut être négative.

Les fiches techniques descriptives et notations sont disponibles sur www.ffe.com

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Le test de slalom

Le test du slalom se court en deux manches.

Chaque manche se compose de deux phases : le Géant et le Spécial qui s'enchainent, avec un seul chronométrage.

Un seul départ sera donné par concurrent et par manche, sauf en cas de gêne causée par un élément extérieur.

Le concurrent devra attendre que le départ lui soit donné pour franchir la ligne de départ, sous peine d'élimination du test.

Le concurrent appelé au départ doit se tenir prêt et franchir la ligne de départ dans les 60 secondes suivant l'appel, dans le cas contraire, il prendra le départ après tous les autres concurrents.

A - Slalom géant

L'oubli non rectifié d'une porte est éliminatoire de la manche ; en cas de rectification, volte, détour, l'erreur est pénalisée uniquement par le temps perdu.

B - Slalom spécial

Toute porte non franchie sera exclusivement pénalisée par le temps, soit + 5 secondes.

Club Elite : le concurrent choisit de faire évoluer son poney /cheval soit un axe gauche ou droite par rapport à l'axe du slalom, le franchissement de cet axe est éliminatoire de la manche.

Art 7.2 - Le test de vitesse

Le Président de Jury organise le départ : soit arrêté derrière une ligne au sol, soit lancé. Chaque course peut confronter de deux à plusieurs concurrents simultanément, en tenant compte de la largeur de la piste. Sans possibilité de confrontation directe, c'est le chronomètre seul qui fait le classement.

Pour les départs arrêtés, les concurrents ont la possibilité de se faire aider d'une personne à la tête de l'équidé, qui ne doit cependant en aucun cas gêner les autres concurrents.

Les cas de faux départs sont appréciés par le Président de jury, et sont signalés par un signal sonore.

Le départ sera redonné. En cas de 2 faux départs causés par le même couple, celui-ci sera éliminé du test.

Art 7.3 - La maniabilité

Le parcours de la maniabilité est un enchaînement de difficultés. Par difficultés, la première faute : volte, déroché ou refus, pénalise le concurrent de 3 points, la deuxième de 6 points et la troisième entraîne la note de 0.

VIII - PENALITES

Cause d'élimination :

- ◆ Abandon
- ◆ Raison vétérinaire
- ◆ Aide extérieure
- ◆ Retard
- ◆ Erreur de parcours non rectifiée

IX - CLASSEMENT / PRIX**Art 9.1 - Classement**

Pour les épreuves Club A, Club Poney et Club, sera déclaré vainqueur de l'épreuve, le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des tests.

Chaque test se déroule en deux manches, la meilleure manche est prise en compte.

Pour chaque dispositif de la maniabilité et pour chaque slalom, la note ne peut être inférieure à 0.

Pour les épreuves Club Poney Elite et Club Elite, la maniabilité se court en une seule manche.

Chaque dispositif de maniabilité non réussi pénalisera le concurrent de 5 secondes à chaque fois.

Le test du slalom se court en deux manches. La meilleure des deux manches est prise en compte.

Le classement se fait par addition des temps de chaque test moins les éventuelles pénalités de temps du test de la maniabilité.

Art 9.2 - Remise des prix

[Cf. Dispositions Générales](#)